



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-55

RESSOURCES HUMAINES

40 – Création d'emploi permanent à temps complet

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 22 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

40 – Création d'emploi permanent à temps complet

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est proposé la création d'un poste de responsable du service télégestion électromécanique et métrologie. Cette création n'engendre pas une augmentation de l'effectif car il s'agit d'une promotion interne au service.

L'ingénieur qui assure aujourd'hui l'activité du service est accompagné d'un apprenti et bientôt d'un technicien venant pourvoir un poste vacant, portant ainsi l'effectif du service à 3 agents.

L'ingénieur va prendre la responsabilité du service, et son poste actuel sera supprimé lors d'un prochain comité.

Cette organisation va permettre de faire face à l'accroissement d'activité eu égard à l'augmentation des équipements pris en charge et de garantir la qualité de service.

Cette création entraîne une modification de l'organigramme qui a reçu un avis favorable du comité technique dans sa séance du 17 mars dernier.

Statutairement, la création du poste se présente de la manière suivante :

			Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Emploi - nature des fonctions	Grades de référence	Durée du temps de travail	Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Responsable du service Télégestion Électromécanique et Métrologie	-Ingénieur principal -Ingénieur -Technicien principal 1ère classe -Technicien principal de 2ème classe -Technicien	Temps complet	2° de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels pris en application de l'article 15,

Considérant la nécessité de créer un nouvel emploi pour faire face aux missions dévolues au syndicat,

RESSOURCES HUMAINES

40 – Création d'emploi permanent à temps complet

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la création de l'emploi ci-dessus,
- 2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit GONNEZ,



Président du Syndicat.

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 4 AVR. 2022

Affichée le : - 4 AVR. 2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

